

Un modèle d'accompagnement et de financement des entrepreneurs, reconnu d'utilité publique

Le réseau Initiative France contribue à la croissance économique et à la création d'emplois durables dans le pays avec plus de 16 000 créations ou reprises d'entreprises financées annuellement. Les entrepreneurs accompagnés créent ou consolident environ 40 000 emplois au moment du financement. Cela en fait le premier réseau associatif de financement de la création d'entreprises. Le modèle est fondé sur un double appui aux nouveaux entrepreneurs :

► **Le prêt d'honneur** est accordé à titre personnel, sans intérêt ni garantie. Il renforce les fonds propres de l'entrepreneur et lui facilite l'accès à un emprunt bancaire. L'expertise conduite en amont par la plateforme Initiative pour l'octroi de ce prêt éclaire l'entrepreneur sur les forces et les fragilités de son projet. Avec sa vision plurielle et son écoute attentive de l'entrepreneur, le comité d'agrément affine l'analyse et valide le besoin de financement adéquat. Cette préparation approfondie met l'entrepreneur en confiance et rassure les banques.

► **L'accompagnement** des nouveaux entrepreneurs se poursuit jusqu'au remboursement du prêt, pendant trois à cinq ans. Les rencontrer, analyser avec eux leurs résultats, les écouter, les inviter à participer à des échanges entre chefs d'entreprise, à des formations, à rejoindre des réseaux locaux, c'est la mission des plateformes. Au moins 8 000 nouveaux entrepreneurs Initiative bénéficient chaque année d'un parrainage. Des chefs d'entreprise et des cadres se mobilisent pour leur transmettre des méthodes et des réflexes d'entrepreneurs, leur permettre de développer leur confiance en eux et leur donner envie d'oser aller de l'avant.

L'efficacité du modèle tient également à la grande proximité du réseau avec les entrepreneurs grâce à l'assise territoriale et partenariale de chacune des 228* plateformes Initiative qui composent le réseau et couvrent l'ensemble du territoire français.

* au 1^{er} janvier 2015

5 bonnes
raisons
pour
votre entreprise
d'être partenaire
d'une plateforme
INITIATIVE

Conception et réalisation : Edite - 01 47 70 77 00 - edite@edire.fr

1 Votre entreprise renforce son impact sur le dynamisme économique du territoire

Votre entreprise contribue naturellement par son activité à la dynamique économique locale. Mais sa réussite dépend aussi de la vitalité et de l'attractivité du territoire. L'émergence de nouvelles entreprises et leur développement sont parmi les facteurs-clés du développement économique et de la cohésion sociale sur chaque territoire. En soutenant la plateforme Initiative, vous consolidez l'écosystème dans lequel votre entreprise réussit.

2 Vous associez votre entreprise à un réseau efficace et reconnu partout en France

Une plateforme du réseau Initiative France est un lieu privilégié d'échanges entre les acteurs économiques locaux. Réunis autour d'un enjeu commun, ils tissent des relations solides entre eux. En rejoignant la plateforme, en tant que chef d'entreprise, vous approfondissez vos liens avec le territoire. Et vous devenez l'un des 15000 bénévoles d'Initiative France. Présidé par Louis Schweitzer, Initiative France réunit 228 plateformes qui, en 2014, ont financé plus de 16000 entreprises permettant la création de près de 40000 emplois.



3 Vous offrez à vos salariés l'opportunité d'une action citoyenne

Engagés au nom de votre entreprise auprès de la plateforme Initiative et des entrepreneurs, vos salariés trouveront du sens à transmettre leurs compétences et s'enrichiront des nombreuses rencontres possibles dans une plateforme. Ils disposeront d'une connaissance approfondie du tissu économique dans lequel évolue votre entreprise. Cet investissement peut également relever du mécénat de compétences.



4 Vous vous impliquez dans une démarche responsable au bénéfice de votre territoire

La confiance, la solidarité et la gratuité sont au cœur du projet du réseau Initiative France. Sa finalité est d'agir en faveur de l'emploi et du développement économique durable des territoires. L'engagement de votre entreprise au sein d'une plateforme Initiative s'inscrit pleinement dans une politique de responsabilité sociétale (RSE).

5 Vous bénéficiez de réductions d'impôts

La plupart des plateformes Initiative disposent de l'agrément fiscal permettant aux donateurs de bénéficier de réductions d'impôts. Les entreprises peuvent déduire de leur impôt 60% du montant de la somme versée dans la limite de 0,5% de leur chiffre d'affaires. Pour les particuliers, les réductions d'impôt sur le revenu sont de 66% du montant de leurs dons (dans la limite de 20% du revenu imposable). Les personnes assujetties à l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) peuvent effectuer un don à la plateforme Initiative de leur choix.



RETROUVEZ TOUTES LES COORDONNÉES SUR

www.initiative-france.fr

228* plateformes locales

22 coordinations régionales

1 coordination nationale

* au 1^{er} janvier 2015

Votre plateforme